

avec **Vous**



J'ai les bons réflexes en cas de dégât des eaux chez moi

Toutes les démarches et informations utiles pour gérer ce type de sinistre.

ICF HABITAT

SNCF
IMMOBILIER

Je pense à l'expertise

En fonction de la gravité des dommages, l'assureur pourra mandater une expertise.

Vous devrez alors pouvoir justifier les dommages subis. Pour cela :

- Prenez des photos des objets dégradés mais surtout ne les jetez pas !
- Ne remettez pas en état vos peintures, moquettes et papiers peints avant le passage de l'expert ou l'accord préalable de votre assureur.

Votre assureur vous communiquera ensuite le montant de l'indemnité proposée, dans la limite des garanties prévues dans votre contrat. Les embellissements endommagés ainsi que vos biens mobiliers pourront être pris en charge.

 Selon le montant de l'indemnité, l'assurance peut vous indemniser directement. Dans ce cas, vous devez réaliser les travaux. A défaut, ceux-ci vous seront refacturés lors de votre état des lieux de sortie.

Quelques conseils



Surveillez régulièrement votre compteur d'eau pour détecter une éventuelle anomalie de consommation.



Pensez à fermer les arrivées d'eau en cas de départ en vacances.



Si vous habitez en logement individuel, pensez à protéger votre compteur du froid et du gel.

Pourquoi devez-vous vous assurer ?

➤ **L'assurance habitation est obligatoire** mais c'est surtout une protection pour vous et votre famille. Si un sinistre se déclare dans votre logement et cause des dégâts chez votre voisin par exemple, vous pouvez être tenus pour responsable et ainsi devoir l'indemniser de ses dommages, dont le montant peut être très important.

Votre assureur prendra alors en charge, à votre place, le coût de réparation des dommages subis. Votre assurance doit obligatoirement couvrir les biens de votre logement et de ses dépendances (cave, parking...) pour les dégâts causés par le feu, les explosions, l'eau et les catastrophes naturelles, ainsi que votre responsabilité civile.



avec
Vous

pour toujours mieux
vous accompagner

Retrouvez d'autres guides pratiques
pour répondre à toutes vos questions
sur notre site internet

www.icfhabitat.fr

Crédit: photos freepik

ICF HABITAT



GUIDE

BAC
DE
TRI